

Dictionnaire Historique, Ou Histoire Abrégée Des Hommes Qui Se Sont Fait Un Nom Par Le Génie, Les Talens, Les Vertus, Les Erreurs

Depuis Le Commencement Du Monde Jusqu'à Nos Jours

[I - K - L]

Feller, François-Xavier de Liège, 1797

JOL

urn:nbn:de:hbz:466:1-60928

TOI 160

tome 15 des Mémoires de l'Aca- geux, d'un feigneur vertueux; démie des Inscriptions, p. 692; Il avoit l'esprit vif, l'humeur & l'addition du même à cette gaie, l'amenoble, les sentimens Differtation, dans les mêmes élevés. Mémoires , p. 736 & suiv. On a recouvré depuis quelques an- en 1607, chanoine de la cathénées un manuscrit de la Vie de drale en 1631, fit deux voya-S. Louis, par le sire de Join- ges, l'un à Munster & l'autre à ville, plus authentique & plus Rome. De retour à Paris, il exact que ceux qu'on a connus fut fait official & grand-chantre. jusqu'ici. Ce manuscrit est à la Il parvint jusqu'à l'âge de 93 bibliotheque du roi. M. l'abbé ans, sans avoir éprouvé les in-Sallier l'a fait connoître dans firmités de la vieillesse, lorsune curieuse Dissertation qu'il qu'il tomba dans un trou sait lur à ce sujet à l'académie des dans l'église de Notre-Dame belles-lettres, le 12 novembre pour la construction du grand-1748; & on l'a suivi dans l'é- autel. Il mourut de cette chute dition de 1761. Le roi S. Louis en 1700, après avoir légué la se servoit du sire de Joinville nombreuse bibliotheque à son pour rendre la justice à saporte. chapitre. Les agrémens de son Joinville en parle lui-même caractere, la candeur de ses dans la Vie de ce monarque. mœurs, son exacte probité, & » Il avoit coutume, dit-il, ses autres vertus, le sirent long-» de nous envoyer les sieurs tems regretter. Il dut sa longue » de Nesle, de Soissons & vieillesse à un régime exact, à » moi, ouir les plaids de la son enjouement tempéré par la » porte, & puis il nous en- prudence. Ses principaux ou-" voyoit quérir & demandoit vrages sont : l. Traité des restisomme tout se portoit, & tutions des Grands, 1680, in-12. » s'il y avoit aucune affaire II. Traité historique des Ecoles 9 qu'on pût dépêcher fans lui; Episcopales, 1678, in-12. Ill. » & plusieurs fois, selon notre Voyage de Munster en Westpha-» rapport, il envoyoit quérir lie, 1670, in-12. IV. Recueil » les plaidoyans & les conte- des Maximes véritables & imnoit, les mettant en raison portantes pour l'institution du » & droitute ». On voit, par Roi, contre la fausse & perni-ce passage tiré de l'ancienne cieuse politique du Cardinal Maédition, que le françois de l'Hif- zarin, 1652, in-12. Cet ou-toire de Joinville n'est pas le vrage écrit avec vivacité & même que celui que parloit ce avec hardiesse, réimprimé en seigneur: il se trouve sans alté- 1663, avec deux Lettres aporation dans la nouvelle édition logétiques de l'ouvrage même; de 1761, in-fol., de l'imprimerie fut brûlé par la main du bourroyale, donnée par Melot, reau en 1665. L'auteur fit imgarde de la bibliotheque du roi. primer un autre livre relatif à Joinville mourut vers 1318, celui ci; il est intitule: Codicile âgé de près de 90 ans, avec la d'or. C'est un recueil de maxi-

JOL

écrite par Joinville, dans le mable, d'un militaire coura-

JOLY, (Claude) né à Paris réputation d'un courtisan ai- mes pour l'éducation d'un prin-

10

ap

ay

de

L

le

de ba

au

0 du

diff

pro

l'ac

de

roi

ľhô

Vit

JOL

C.

r

S

S

.

E. .

2.

3

ic

e

9

2

n

n

S t

e

2

1-

1

es

l: 2-,

11-

14

j=

1-

82

an

0-

33

-1

11-

m-60

dans le diocese de Verdun, de S. Paul-de-Léon, & enfin d'Agen, mourut en 1678, à 68 ans, après avoir occupé avec distinction les principales chairestent de lui, surent rédigés prince, depuis sa retraite en après sa mort par Richard, Guienne, in fol., 1652. Ill. Une avocat. Ils sont écrits avec plus Suite de ces mêmes intrigues, de solidité que d'imagination. 1652, in-4°, &c. Le pieux évêque ne jetoit sur JOLY, (Guillaume) lieu-On a encore de lui les Devoirs du Chrétien, in-12, 1719. Ce sut lui qui obtint l'arrêt célebre jurisconsulte. du 4 mars 1669, qui regle la discipline du royaume sur l'ap-

JOL ce chrétien, tirées d'Erasme & Reit, & Ini sut attaché dans d'autres auteurs. V. De l'état sa faveur & dans ses disgraces ; demariage. VI. Traditio antiqua mais l'humeur bizarre, foup-Ecclesiarum Francia circa As- conneuse & inconstante de ce sumptionem B. MARIE, Sens, sameux intrigant, l'obligea de 1672, in-12. VII. De reforman- le quitter. Il laissa des Mémoires dis horis Canonicis, 1644 & depuis 1648 jusqu'en 1665. Si 1675, in-12. VIII. De verbis l'on en excepte la fin, ils ne Usuardi circa Assumptionem B. sont proprement qu'un abrégé M. Virginis, Sens, 1669, in 12, de ceux de son maître, qu'il avec une Lettre apologétique en peint avec assez de vérité. Joly latin, pour la défense de cet y paroît plus sage dans ses disouvrage, Rouen, 1670, in-12. cours, plus prudent dans fa Presque tous les ouvrages de ce conduite, plus fixe dans ses pieux chanoine sont curieux & principes, plus constant dans peu communs. ses Mémoires, JOLY, (Claude) né à Buri qui forment 2 vol. in-12, ont été réunis avec ceux du cardid'abord curé de S. Nicolas-des- nal de Retz. On a encore de Champs à Paris, ensuite évêque lui: I. Quelques Traités, composés par ordre de la cour, pour la défense des droits de la Reine, contre Pierre Stockmans. célebre jurisconsulte (voyez co res des provinces & de la ca- mot). II. Les Intrigues de la pitale. Les huit vol. in-8°. de Paix, & les Négociations faites Prônes & de Sermons qui nous à la cour par les amis de M. le

le papier que son exorde, son tenant-général de la connétablie dessein & ses preuves, & s'a- & maréchaussée de France, bandonnoit pour tout le reste mort en 1613, est auteur : I. aux mouvemens de son cœur. D'un Traité de la Justice militaire de France, in-8°. II. De la Vie de Guy Coquille, célebre

JOLY, François-Antoine censeur-royal, né à Paris en probation des réguliers, pour 1672, mort dans cette ville en l'administration du facrement 1753, débuta par quelques piede Pénitence.

JOLY, (Gui) conseiller du noître ensuite plus avantageum sement par des éditions de Motoi au Châtelet, sut nommé, sement par des éditions de Mo-en 1652, syndic des rentiers de liere, in-4°; de Corneille, in-12; vit long-tems le cardinal de seuri, in-12. Il a laissé un ou-

JON 162

vrage confidérable, intitulé: un genre de vie très-dur, & Le nouveau & grand Cérémonial des privations pénibles, auxde France, gros in-fol., déposé quelles la loi n'obligeoit per-

1675, d'une ancienne famille la loi. Il leur défendit l'usage de robe, originaire de Bour- du vin, des maisons, de l'agrigogne, fut reçu avocat au par- culture & la propriété d'au-Iementen 1695, devint avocat- cun fonds; & il leur ordonna général de la cour des Aides d'habiter sous des tentes. Les en 1700, & avocat-général au disciples de Jonadab s'appelleparlement de Paris en 1705, rent Réchabites, du nom de D'Aguesseau ayant été fait son pere. Ils pratiquerent la chancelier de France en 1717, regle qu'il leur avoit donnée, Joly de Fleury le remplaça durant plus de 300 ans. La dans sa charge de procureur gé- derniere année du regne de méral, & mourut en 1756, dans Joachim, roi de Juda, Nabuia 81e. année, laissant plusieurs chodonosor étant venu assiéger manuscrits: l. Des Mémoires qui Jérusalem, les Réchabites susont tous autant de Traités sur rent obligés de quitter la camles matieres qu'ils embrassent, pagne & de se retirer dans la II. Des Observations, des Re- ville, sans toutesois abandon-marques & des Notes sur diffé- ner leur coutume de loger sous rentes parties du droit public des tentes. Pendant le siege, françois. III. Les tomes 6 & 7 Jérèmie reçut ordre d'aller du Journal des Audiences of- chercher les disciples de Réfrent quelques extraits de ses chab, de les faire entrer dans le Plaidoyers.

JOLY , (Jean-Pierre de) avocat au parlement de Paris & doyen du conseil de M. le duc d'Orléans, naquit à Milhau en Rouergue l'an 1697, & mourut parce que leur pere Jonadab le subitement à Paris en 1774. leuravoit défendu. Le prophete Nous avons de lui une traduction françoise, in-80, des Pen- Juiss de viss reproches sur leur fées de l'Empereur Marc-Antonin, & une édition très- facilité à violer la loi de Dieu exacte du texte grec de ces à l'exactitude rigoureuse avec

Penses.
JON, (du) voyez Junius.

JONADAB, fils de Réchab, hommes. Les Réchabites furent descendant de Jethro, beau- emmenés captifs après la prile pere de Moyse, aida Jehu à de Jérusalem par les Chaldens, exterminer le culte de Baal, & & on croit qu'après le retout se rendit recommandable par la de la captivité, ils furent ent sainteré & l'austérité de sa vie. ployés au service du temple; Il preservit à ses descendans qu'ils y exercerent les sons

fonne, mais qui tendoient JOLY DE FLEURY, (Guil- d'elles mêmes à une plus exacte laume-François) né à Paris en & plus parfaite observation de temple, & de leur présenter du vin à boire, L'homme de Dieu exécuta cet ordre, & leur ayant offert à boire, ils répondirent qu'ils ne buvoient point de vin,

prit delà occasion de faire aux

endurcissement. Il opposa leur

laquelle les Réchabites obler-

voient les ordonnances des

JON